

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 58 (1966)  
**Heft:** 9

**Rubrik:** Au fil de l'actualité

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 25.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

bution positive au-delà de ses intérêts particuliers. Ce serait une action aussi productive que la belle et nécessaire recherche pour améliorer la nutrition des hommes dans les régions les plus dépourvues de notre planète.

Cent années d'activité productive aussi riches méritaient bien d'être commémorées de façon solennelle lors de la cérémonie officielle du 1<sup>er</sup> juillet, avec le concours de l'éternel Mozart, de l'Européen neuchâtelois Denis de Rougemont et de notre grand musicien disparu Arthur Honegger. Même le profane goûta la légende dramatique *Nicolas de Flue*, que l'on doit à nos compatriotes susmentionnés, dans laquelle Pierre Fresnay se distingua dans le rôle du récitant et qui confirma sa réputation, les chœurs de la Radio suisse romande et de Pro Arte, dirigés par André Charlet, et la combinaison orchestrale menée de façon magistrale par Pierre Colombo.

Ces fêtes commémoratives ont permis aux invités de jeter un regard sur l'histoire d'une société qui fait honneur à notre pays et d'entrevoir un programme réjouissant d'assistance technique aux services du genre humain le plus dépourvu.

## Au fil de l'actualité

### *Mutations au Cartel syndical bernois*

Atteint par la limite d'âge, Karl Zingg – Kari, pour ses intimes – secrétaire du Cartel syndical cantonal bernois, a été mis au bénéfice d'une retraite qu'il a bien méritée dès la fin mai de cette année. C'est le collègue Ernest Strahm, secrétaire de la section de Berne de la Fédération suisse des ouvriers relieurs et cartonnières, qui a été désigné pour reprendre cette succession.

On ne saurait passer sous silence un tel événement. Le Cartel syndical bernois est une des forteresses du mouvement syndical suisse. Il a toujours fait preuve d'une émulation productive, d'un réalisme réjouissant et d'une fidélité exemplaire envers l'Union syndicale suisse, dont il est fier d'ailleurs d'être un organe efficace. Il défend les intérêts communs des membres de toutes les professions, joue un rôle déterminant dans le développement de la politique sociale sur son territoire, remplit son ministère de conseiller juridique et propage largement l'éducation ouvrière. Non seulement il collabore loyalement avec les fédérations syndicales, les aide dans l'établissement de leurs statistiques et coopère au recrutement, mais il entretient un réjouissant esprit de coopération entre les sections syndicales des diverses fédérations affiliées. A l'image de l'Union syndicale, il cherche ce qui unit, ce qui lui permet d'éviter les traquenards de la division insidieuse et de la concurrence déloyale.

Alors que les loisirs continuent à se développer, grâce à l'action syndicale, le Cartel bernois a innové en créant avec les coopératives et d'autres organisations analogues un centre où les travailleurs qui le désirent sont instruits par des maîtres compétents aussi bien en ce qui concerne les travaux manuels que dans les sciences et les arts. Des centaines de travailleurs suivent chaque année les cours pratiques, s'initient aux sciences juridiques, économiques et sociales ou même à la danse ou à d'autres activités analogues. Il favorise l'accession des travailleurs aux souverains biens de la culture sous toutes ses formes et prépare les élites de demain aux tâches de militants.

Il est évident que c'est en grande partie au dévouement et à l'esprit d'initiative de Kari Zingg que les travailleurs doivent tous ces avantages, dont une minorité agissante sait faire son profit. Il est vrai que dans la famille de Kari Zingg on pratique le syndicalisme de père en fils. Son père le précéda en effet au secrétariat du Cartel syndical bernois. Ceux qui fréquentent la Salle de l'Union de la Maison du Peuple de la Ville fédérale auront souvent admiré la fresque qui présente un orateur syndical en face de son auditoire attentif. Cet orateur, c'est le papa Zingg, dont le souvenir n'est pas oublié, bien qu'il jouisse depuis longtemps du repos éternel dans les Champs-Élysées du syndicalisme.

Kari Zingg est un autodidacte, bien qu'il ait eu l'avantage de passer au progymnase et au gymnase après l'école primaire. Il fit ensuite un apprentissage de mécanicien et pratiqua son métier à Paris, à Lyon, à Grenoble, à Marseille, puis à Londres et à Dublin et même à Buenos Aires. Cela signifie que ce charmant collègue s'exprime couramment dans les langues de Corneille, de Goethe, de Shakespeare et de Cervantes.

Souhaitons à cet ami fidèle, à ce militant exemplaire une heureuse retraite et exprimons le vœu que nos organisations du canton de Berne bénéficient longtemps encore de ses conseils précieux.

Son successeur, Ernest Strahm, est né en 1915. Après avoir suivi les Ecoles primaires et secondaires à Berne, il fit un apprentissage d'employé de commerce, fit un stage de six mois à l'École suisse de Paris et étudia ensuite de façon plus approfondie la comptabilité. Comme son prédécesseur, il exerce son activité dans les trois secteurs du mouvement ouvrier, est député au Grand Conseil et préside encore actuellement le Conseil communal de la Ville fédérale et depuis plusieurs années le Conseil d'administration de la Société coopérative de consommation. Il a fonctionné en qualité de secrétaire de la section de Berne des ouvriers relieurs et cartonniers depuis 1941 jusqu'au transfert d'activité actuel.

Nous lui souhaitons une activité heureuse dans sa nouvelle fonction. Il a pour l'inspirer l'exemple édifiant de Kari Zingg.

## *Défense nationale économique*

Mardi 28 juin s'est déroulée à Lausanne une première assemblée générale commune de l'Association des industries vaudoises et de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie.

Outre les rapports de gestion, les comptes et les rapports des vérificateurs des deux institutions, qui furent approuvés à l'unanimité, cette assemblée s'est occupée spécialement de l'état actuel du problème de la fusion de ces deux organisations qui sera vraisemblablement concrétisée dans le courant de l'automne prochain.

L'assemblée procéda ensuite à l'élection des membres du Conseil d'administration de l'Association des industries vaudoises et de la Chambre de commerce.

Fritz Halm, délégué du Conseil fédéral à la défense économique, exposa les raisons de cette activité, les questions qu'elle pose et la manière dont on les a résolues. Il aboutit à la conclusion que la mesure principale que l'on puisse prendre actuellement en matière de défense économique est la constitution de réserves. Il faut cependant veiller à ce que ces réserves restent dans des limites supportables. Elles sont aujourd'hui suffisantes aux besoins normaux du pays pendant un an. On estime la valeur des réserves obligatoires actuellement constituées à 1,5 milliard de francs environ. La valeur des réserves libres est probablement plus élevée encore.

## *Programme alimentaire mondial*

Au cours de sa 40<sup>e</sup> session, qui s'est tenue à Bruxelles à la fin juin, le Comité exécutif de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) a commémoré dans une résolution, adoptée à l'unanimité, le sacrifice des travailleurs polonais qui se sont révoltés à Poznan il y a dix ans. Le jour viendra, dit cette résolution, où les bannières du syndicalisme libre flotteront à nouveau dans les rues de Poznan ainsi que dans toutes les villes et villages actuellement encore subjugués par le communisme totalitaire.

Le Comité exécutif de la CISL continue à demander que le mur de la honte érigé à Berlin il y a cinq ans soit abattu.

Enfin, la résolution attire l'attention sur le dixième anniversaire de l'insurrection populaire hongroise qui se déroula du 23 octobre au 4 novembre 1956 et fut écrasée par l'armée soviétique. Elle réaffirme la volonté du mouvement syndical libre de lutter pour libérer tous les peuples soumis à des régimes dictatoriaux et pour restaurer la démocratie, le respect des droits fondamentaux de l'homme, spécialement des libertés syndicales et de la justice sociale.

Dans le même ordre d'idées, le Comité exécutif de la CISL a pris acte avec satisfaction d'un heureux développement de la situation syndicale au Ghana. Depuis la chute de Nkrumah, le 24 février 1966,

le mouvement syndical de ce pays a été libéré de la sujétion gouvernementale. Des relations étroites ont donc pu se nouer entre la Centrale syndicale nationale de ce pays et la Confédération internationale des syndicats libres au cours des mois derniers.

Le même phénomène est à noter en Indonésie après le coup d'Etat du 30 septembre 1965. L'exécutif de la CISL note avec satisfaction que les organisations syndicales libres ont enfin réussi à se soustraire aux influences politiques extérieures et qu'elles sont à nouveau capables de travailler à juguler l'inflation et à développer l'économie. La CISL se propose d'aider ces différents mouvements syndicaux et à collaborer avec les secrétariats professionnels internationaux dans cette tâche.

En revanche, c'est avec une profonde inquiétude que cet aréopage syndical a pris connaissance du renversement par un coup d'Etat militaire du régime démocratique en Argentine. Il exprime l'espoir que les libertés démocratiques seront restaurées aussi rapidement que possible et que les droits syndicaux seront sauvegardés. Il donne son plein appui aux organisations affiliées dans leur lutte pour consolider la démocratie et adresse un appel aux peuples d'Amérique latine afin qu'ils engagent tous leurs efforts en vue de raffermir les régimes constitutionnels réellement démocratiques sur tout le continent.

Après avoir passé en revue les derniers développements de la vie politique et sociale en Espagne, le Comité exécutif de la CISL a recherché les meilleurs moyens de rendre aux travailleurs espagnols leurs libertés et d'assurer les droits syndicaux.

En conclusion, le Comité exécutif confirme qu'il ne saurait y avoir d'intérêt ni de terrain commun d'action entre les syndicats libres et les organisations contrôlées par les gouvernements totalitaires et le parti unique. Il réaffirme le principe selon lequel les objectifs de la CISL ne peuvent être sauvegardés que par ses propres organisations.

D'autre part, les recommandations du sous-comité sur le commerce et le développement ont été approuvées et une résolution adoptée sur la réforme monétaire internationale. Cette résolution constate que le système en vigueur est défectueux à plusieurs égards et propose des mesures qui tendent à doter les pays en voie de développement de liquidités suffisantes et à créer des instruments de réserve nouveaux. La décision de convoquer en 1967 une deuxième conférence économique mondiale des syndicats libres a été confirmée. Cette conférence traitera tout spécialement de l'unité économique du monde libre, qui ne peut être réalisée que par le progrès mutuel des pays avancés et de ceux en voie de développement, par leurs efforts concertés pour combler l'écart qui les sépare.

En collaboration avec l'Alliance coopérative internationale et la Fédération internationale des producteurs agricoles, le Comité exé-

cutif de la CISL a adopté une déclaration sur un programme alimentaire mondial. Il demande aux organisations affiliées de s'associer à ces efforts en faisant pression sur leur gouvernement et en coopérant avec les comités nationaux à la campagne contre la faim.

Au cours de cette session, une demande d'affiliation de la Fédération pakistanaise du travail, qui groupe 359 000 travailleurs, a été acceptée. D'autres organisations ont adhéré récemment à la CISL. Il s'agit de la Confédération des travailleurs chiliens du sucre (7000 membres), de la Fédération des travailleurs de Surinam (12 000 membres). Ces nouvelles adhésions portent désormais les effectifs totaux de la CISL à 63 millions de membres, répartis en 121 organisations, dans 95 pays.

### *Convention européenne en faveur des travailleurs agricoles*

En septembre 1963, la Commission de la Communauté économique européenne publiait un programme d'action en matière de politique sociale, qui prévoit notamment l'harmonisation et le règlement de la durée du travail et des repos.

Les organisations de travailleurs et d'employeurs agricoles représentées dans le Comité consultatif paritaire ont fixé les objectifs de l'égalité des travailleurs agricoles avec ceux des autres secteurs économiques en matière de durée du travail et énumèrent les méthodes pour la réalisation de ces objectifs: 2348 heures maximum par année pour les travailleurs salariés occupés dans la polyculture et 2500 heures pour les travailleurs salariés attachés à l'élevage.

Mais il y a loin des proclamations de principe aux réalisations pratiques. C'est ainsi que les employeurs agricoles, après avoir reconnu au Comité consultatif que la durée du travail était un facteur déterminant de l'égalité sociale et souligné l'urgence d'égaliser les conditions de travail de l'agriculture avec les autres secteurs de l'économie, se refusent maintenant aux actes qui sont la conséquence de ces déclarations.

Les syndicats des travailleurs agricoles ont mis en place un comité d'experts chargé d'examiner la procédure des négociations collectives au niveau européen, de même que les bases juridiques pour la conclusion de conventions cadres au niveau supranational. Cette commission s'occupera également de l'installation d'une commission européenne de la convention collective.

*Faites ce que je dis et non ce que je fais!*

Le chroniqueur des *Informations économiques* de la Suisse commente favorablement dans le numéro du 31 juillet la condamnation par un concurrent patronal de l'Union suisse des arts et métiers des subventions sollicitées de la Confédération par l'Institut pour

la formation des chefs d'entreprise créé par cette même organisation inconséquente.

Voilà un retour de manivelle auquel aurait dû s'attendre l'Union suisse des arts et métiers, qui naguère encore dénonçait avec vigueur la « subventionniste » dont souffrait à son avis la Confédération!

Un héros de Camus, dans la *Peste*, proclamait déjà: « Je hais ceux dont les paroles vont toujours au-delà des actes! »

Plus simplement, nous nous contenterons de recommander à nos voisins de ne plus dire: « Fontaine, je ne boirai pas de ton eau. »

Nous n'aurons pas, pour ce qui nous concerne, l'inélégance de faire chorus avec la dissidence patronale, même si le reproche est loin d'être dénué de fondement. Le fait est qu'une saine formation des chefs d'entreprise est d'intérêt public. Les travailleurs auraient d'ailleurs tout à gagner d'une formation qui ne soit pas uniquement axée sur le profit, mais davantage sur le service et les devoirs de l'employeur envers la collectivité, spécialement envers les travailleurs qu'il occupe. Souhaitons que dans son activité pratique le nouvel Institut pour la formation des chefs d'entreprise n'oublie pas d'insister sur le rôle social essentiel pour un patron digne de ce nom.

### *Xénophobie et suissophobie*

Un travailleur syndiqué espagnol nous fait part des quelques observations très judicieuses suivantes:

La presse suisse tout entière s'est insurgée naguère contre la vague de xénophobie qui déferlait sur le pays. Les forces vives de la nation se sont prononcées d'une façon plus ou moins nette contre l'attitude irréfléchie et les réactions primitives de certains milieux. C'est là un phénomène curieux, qui a préoccupé les sociologues, les théologiens et les autorités, mais qui n'a pris des proportions alarmantes que depuis une date relativement récente.

En effet, il a commencé à se manifester dès que les autorités fédérales ont parlé de la nécessité d'adopter des arrêtés pour limiter l'immigration, sans cesse croissante, afin d'éviter une aggravation de la « surchauffe ».

On vit alors une partie de la population s'exprimer en termes inhabituels à l'égard des étrangers, parce qu'elle se sentait plus ou moins inquiète de leur concurrence dans le domaine du logement, sur le marché de l'emploi, etc. Comme cela arrive toujours avec les phénomènes collectifs, la xénophobie s'étendit rapidement à d'autres couches de la population et elle semble maintenant en régression après avoir atteint son point culminant il y a quelques mois. Le fait même que nous pouvons situer dans le temps la manifestation aiguë de cette animosité autorise à penser qu'il s'agit d'un phénomène extraordinaire et passager.

En revanche, et certainement par réaction, un sentiment parallèle s'est fait jour parmi les travailleurs immigrés: la suissophobie, autrement dit l'hostilité envers tout ce qui est suisse.

Cette réaction, qui ne paraît pas tellement illogique quand on connaît la psychologie des foules, se traduit par une attitude fâcheuse qu'il faut éviter à tout prix. C'est pourquoi nous réprouvons aussi bien le premier phénomène que le second. Et nous mettons en garde nos lecteurs contre l'inertie pseudo-sentimentale qui nous pousse à rendre le mal pour le mal, à nous défendre avec les mêmes armes que celles qui sont utilisées contre nous. Rien ne saurait justifier une réaction risquant de mettre en péril l'harmonie sociale qui est si nécessaire à l'ensemble des travailleurs étrangers!

A notre époque, le racisme à rebours, tant à l'encontre des « visages pâles » qu'envers les « peaux-rouges », doit être condamné avec la dernière énergie. Il est certes difficile d'atteindre, dans ce domaine, à la sérénité, mais l'homme digne de ce nom sait discipliner ses impulsions, de même qu'il sait, le cas échéant, dénoncer les injustices.

De nos jours, le monde s'efforce de découvrir les moyens indispensables de parvenir à une compréhension de plus en plus grande entre les peuples. Les tendances à la coexistence ne sont pas unilatérales. C'est là d'ailleurs l'une des caractéristiques de notre époque. L'Europe, théâtre actuel de nos déplacements, commence à renverser les barrières qui restreignent les échanges et séparent les nations. Elle s'attaque aujourd'hui aux entraves économiques; demain, ce sera le tour des obstacles politiques. Or, l'unité de notre continent serait artificielle si les peuples qui se proposent de la forger ne parvenaient pas à se supporter, à vivre ensemble.

Nous autres Espagnols, nous avons prouvé, tout au long de notre histoire, que nous savons vivre en harmonie avec tout le monde et que la discrimination n'a rien à voir avec nos coutumes. Sous ces latitudes, nous devons rester fidèles à nous-mêmes et ne pas nous laisser aller à des mouvements d'humeur que nous pourrions regretter très vite.

#### *Attention aux sigles!*

Eclectique, comme toujours, le chroniqueur des informations économiques de la *Suisse* laissait entendre dans sa rubrique du 18 août dernier « La voix des employés ».

Avec toute la déférence qui convient envers la plus grande centrale syndicale nationale du pays, notre confrère écrivait sans sourciller: « La Fédération des sociétés d'employés, qui, avec ses 120 000 membres, est la seconde organisation de salariés du pays après l'URSS, entend apporter sa contribution à la lutte contre le renchérissement. »

Une lettre de plus dans le sigle de la plus ancienne et la plus représentative des organisations syndicales, voilà l'Union syndicale suisse



(USS) transformée par le pouvoir magique de l'alphabète en Union des Républiques socialistes soviétiques (URSS).

Sans doute, les lecteurs avisés auront rectifié d'eux-mêmes. D'autres se seront demandés ce que l'URSS, qui continue à considérer le syndicalisme comme une courroie de transmission de la politique gouvernementale, avait à faire avec la Fédération des sociétés suisses d'employés ou avec l'Union syndicale suisse.

On ne saurait en vouloir au quotidien populaire du bout du lac, quand on sait les traquenards journaliers auxquels sont exposés aussi bien les rédacteurs que les compositeurs ou correcteurs de la presse du monde entier.

En toute humilité, il me faut bien confesser qu'il m'est arrivé une ou deux fois de faire la même erreur et d'écrire l'URSS quand il s'agissait manifestement de l'USS. Heureusement, la vigilance de correcteurs successifs permit d'éliminer constamment la lettre R de trop en l'occurrence.

Ce n'est d'ailleurs pas une lettre en plus ou en moins qui changera le caractère démocratique de l'Union syndicale suisse, indépendante et libre.

Souhaitons d'autre part que l'Union syndicale de l'URSS, encore et toujours subjuguée par le gouvernement souverain, ne fasse pas d'histoires à l'informateur économique de la Suisse pour avoir confondu involontairement son pays, sinon elle-même, qui se flatte de compter quelque 60 millions de membres, avec la petite Union syndicale suisse, encore trop éloignée des 500 000 membres que certains de ses propagandistes enthousiastes s'étaient fixés comme objectif rapproché.

En définitive, ce n'est ni l'ampleur du champ de recrutement ni le volume des effectifs qui fait la force d'une organisation syndicale. En ce domaine aussi, tout est dans la proportion et dans la capacité de réaliser un programme social de vaste envergure avec le consentement de la majorité souveraine.

### *Liberté et formation syndicales*

Le 19<sup>e</sup> congrès mondial de l'Internationale du personnel des postes, télégraphes et téléphones s'est tenu récemment en Belgique. Cent quatre-vingt-neuf délégués et soixante-cinq organisations affiliées, venus de quarante-cinq pays, représentaient plus de deux millions de travailleurs organisés.

Un volumineux rapport de deux cent cinquante pages, qui évoque toutes les activités de l'internationale durant la période de 1963 à 1965, fut remis à tous les délégués.

De cet important document, nous reproduisons le passage suivant, particulièrement significatif, consacré à la liberté et à la formation syndicales en Afrique:

« Les violations de la liberté syndicale sur le continent africain rendent très difficile et même impossible aux fédérations syndicalistes dans certains pays de fonctionner efficacement. Cette situation existe non seulement dans les pays qui ne sont pas encore indépendants, tels que les territoires portugais, mais également dans les pays comme l'Afrique du Sud et la Rhodésie, où il existe encore une domination par une minorité.

» Dans les pays indépendants, les conditions varient fortement. Dans certains, tels que le Sénégal et la Somalie, la liberté syndicale est garantie par la Constitution et respectée en pratique. Mais dans d'autres, tels que la Tanzanie, un contrôle sévère des organisations syndicales fut introduit par la législation et est maintenu par des méthodes autoritaires, en violation flagrante avec la conception du syndicalisme libre et démocratique, qui est le but primordial de notre internationale.

» Le rapport reconnaît que les fédérations syndicales africaines doivent prendre leur responsabilité dans les problèmes auxquels leurs pays respectifs font face. L'IPTT est convaincue que les syndicats doivent coopérer dans les programmes de développement destinés à bénéficier au pays et ses travailleurs. Elle est d'avis que pour ce faire la liberté syndicale est essentielle, car en son absence il devient impossible de protéger les intérêts des travailleurs et de contribuer d'une façon efficace au progrès de la nation tout entière.

» Le rapport met l'accent sur la nécessité pour les syndicats africains d'avoir comme objectif à long terme d'agrandir leur influence sur toutes les affaires concernant les travailleurs et de ne renoncer en aucun cas à l'influence déjà acquise.

» La formation syndicale est d'une importance capitale et urgente pour l'Afrique. Les tâches diverses auxquelles les syndicats doivent s'atteler dans les pays indépendants requièrent de la part des syndicalistes des capacités et connaissances très poussées. En même temps, il est nécessaire de donner aux travailleurs une conscience syndicale, de leur expliquer les tâches des syndicats ainsi que leurs possibilités et méthodes de travail.

» L'internationale croit qu'il est essentiel d'avoir des membres bien formés et dévoués pour permettre aux syndicats de jouer leur rôle d'une façon efficace et pour résister aux pressions gouvernementales et des partis politiques.

» C'est pourquoi l'IPTT attache tellement d'importance à la nécessité de cours de formation syndicale en Afrique. »

*C'est la vie...*

En parcourant le *Bulletin* de la Fédération luxembourgeoise des travailleurs du livre, j'apprends le décès de Barthélémy Barbel, ancien président durant quarante et un ans de cette très active petite

fédération nationale à laquelle il voua toutes ses forces jusqu'à l'extrême limite de ses fonctions. Le défunt présida aussi la Confédération générale du travail du Grand-Duché ainsi que la Chambre du travail, où ses amis du secrétariat lui avaient réservé après la retraite un bureau avec la possibilité de poursuivre, dans le calme et le cadre approprié, ses méditations syndicales et sociales.

Barbel était un géant généreux, solide, inébranlable, qui défendit les intérêts des travailleurs de son pays et de sa profession sur tous les plans avec une rare constance. C'était un ami intime de Jacques Schlumpf, premier secrétaire permanent d'une organisation syndicale en Suisse, qui fut le grand architecte de la Fédération suisse des typographes et, durant de longues années, président de la Fédération internationale des typographes.

Par une sorte de bénédiction, j'eus la grande chance de partager cette amitié et de faire mes débuts sur la scène internationale avec ces deux personnalités qui prétendaient servir les intérêts des travailleurs immédiatement, plutôt que de leur promettre la lune dans un bidon pour le lendemain. Ils furent tous deux des pionniers de la négociation collective et eurent l'honneur au début de ce siècle de passer avec le partenaire social les premières conventions collectives de travail valables sur l'ensemble des territoires de Suisse allemande et du Tessin pour le premier, de Luxembourg pour le second.

Tous deux contribuèrent également à renforcer sans cesse le système de mutualité exemplaire des typographes dans leur région respective. Ils collaborèrent étroitement, sur le plan international, pour l'échange d'informations régulières entre fédérations nationales affiliées, l'étude des problèmes particuliers du travail qui se posaient dans leur profession et la pratique de la solidarité au-delà des frontières.

Barbel fut délégué des travailleurs luxembourgeois durant plusieurs années à la Conférence internationale du travail. Il suivait attentivement les débats aussi bien dans les séances particulières du groupe des travailleurs que durant les séances plénières de la conférence. Il était du cercle d'amis qui se retrouvaient régulièrement à la terrasse du Siècle, en face de la gare de Cornavin, avec Léon Jouhaux, Antoine Krier, Charles Schürch d'abord et moi-même ensuite.

Durant la deuxième guerre mondiale, comme beaucoup de ses compatriotes syndicalistes, Barthélémy Barbel se distingua dans la résistance sur place à l'occupant hitlérien.

Comme les trois mousquetaires de Dumas, qui étaient quatre, Barthélémy Barbel fit équipe remarquable en Luxembourg avec les trois Krier: Pierre, Antoine et Lily. Le premier des Krier, Pierre l'inoubliable, précéda le défunt à la présidence de la Confédération générale du travail de Luxembourg. Il fut nommé ministre du Tra-

vail immédiatement après la fin de la deuxième guerre mondiale et réalisa une œuvre sociale importante jusqu'à sa mort, survenue prématurément. Cette haute magistrature ne lui monta pas à la tête. Il continua à rouler lui-même ses cigarettes et à suivre activement les activités syndicales dans les fédérations et la centrale syndicale nationale. Le deuxième, Antoine, se distingua tout particulièrement à la tête de la Fédération luxembourgeoise des métallurgistes et à la présidence de la Confédération générale du travail. Il assumait cette fonction jusqu'au moment où la confiance de ses pairs lui valut le portefeuille de ministre du Travail que dut abandonner pour raisons de santé un autre syndicaliste et ami de qualité, Nicolas Biever. Ce dernier, par sa spontanéité, sa simplicité naturelle et son tutoiement fraternel et naturel, me valut d'ailleurs un surcroît de considération appréciable de la part du chef de notre délégation gouvernementale à l'époque! Enfin, Lily Krier, la vaillante épouse de Pierre, complétait le quatuor. Elle continue à militer dans les trois branches convergentes du mouvement ouvrier.

Avec Barthélémy Barbel, c'est encore une grande figure du syndicalisme international qui disparaît,

C'est la vie... Avec ses échéances redoutables auxquelles personne ne saurait se soustraire, auxquelles il faut bien s'accommoder, surtout quand on atteint l'âge respectable de 86 ans!

Cette séparation mélancolique laisse derrière elle d'innombrables souvenirs exaltants d'une personnalité remarquable qui fut un mailon solide de la chaîne syndicale.

## Bibliographie

*Une nouvelle publication internationale sur les problèmes de la sécurité sociale.* – Le secrétariat général de l'Association internationale de la sécurité sociale vient de publier à Genève une nouvelle documentation périodique sous le titre *Résumés analytiques de Sécurité sociale*.

Le but essentiel de cette publication, préparée par le Service de documentation de l'AISS, est de fournir aux spécialistes de la sécurité sociale en matière de législation, d'administration ou de recherche les résumés des études les plus importantes susceptibles de contribuer à l'avancement des connaissances sur la théorie et les techniques de la sécurité sociale. La tâche principale de ce nouveau service est de chercher des idées nouvelles dans les domaines de la politique sociale, de l'organisation, du financement et sur d'autres aspects importants de la sécurité sociale; d'attirer aussi l'attention sur les études originales qui mettent en lumière de nouveaux besoins sociaux et traitent des relations entre la sécurité sociale et les autres secteurs de l'activité sociale. Grâce à cette publication, il sera plus aisé pour les professionnels de la sécurité sociale de suivre le mouvement des idées dans le domaine de leur spécialisation; les échanges internationaux seront ainsi renforcés et les discussions des problèmes essentiels de la sécurité sociale seront approfondies.

La décision de créer ce nouveau service a été prise par le secrétariat général de l'AISS, sur la proposition de l'administration de la sécurité sociale des Etats-